

PRIORITÉ SANTÉ DURABLE

ATTENDU QUE la santé de la population constitue le principal actif des sociétés dont le potentiel de développement repose de plus en plus sur le savoir et sur la compétence de ses citoyens;

ATTENDU QUE la durabilité de cet actif nécessite un engagement clair à créer, à maintenir et à améliorer la santé par la prévention;

ATTENDU QUE la santé durable est un droit collectif et qu'elle constitue, tout comme le développement durable, un droit que les nations modernes reconnaissent à leurs citoyens, individuellement et collectivement;

ATTENDU QUE notre société fait face à de nombreux défis de santé qui affectent la qualité de vie des Québécoises et Québécois, parmi lesquels l'ASPQ en a identifié sept principaux: 1. la hausse des dépenses de soins de santé; 2. la hausse de la prévalence des maladies chroniques; 3. le vieillissement de la population; 4. les impacts négatifs des changements climatiques et la dégradation de l'environnement ; 5. les inégalités sociales; 6. le faible niveau de littératie et 7. l'égalité hommes-femmes.

Votre parti s'engage-t-il à :

- **POSITIONNER LA SANTÉ DURABLE COMME UNE PRIORITÉ DANS TOUTES LES POLITIQUES EN ADOPTANT UNE LOI-CADRE DE PRÉVENTION ?**
- **SE Doter d'un budget augmenté et garanti pour soutenir les actions de prévention et de promotion en santé ?**